26me Année N° 6175 BUREAUX: RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Mercredi 1er Juin 1881

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
Six mois. . [illegible]
Un an. . [illegible]
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne
Trois mois. . [illegible]
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).
A TOURCOING, rue d'Havre, 25.
A ARMENTIERES, rue de Lille.
A PARIS, aux bureaux de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 31 MAI 1881

BOURSE DE PARIS *Service [illegible]*	30 MAI	31 MAI
3 0/0	86 30 ./.	86 25 ./.
3 0/0 amortissable . .	87 70 ./.	87 50 ./.
Amortissable nouveau.	86 95 ./.	86 80 ./.
4 1/2 0/0. . . .	114 75 ./.	114 50 ./.
Emprunts 5 0/0. . .	119 60 ./.	119 25 ./.

Dépêche communiquée par MM. Nonlez, Gannissié & Cie.	30 MAI	31 MAI
3 0/0	86 20	86 15
3 0/0 amortissable . .	87 42	87 65
3 0/0 amortissable nouv.	86 95	87 42
5 0/0	119 32	119 32
Banque de France . .	0000 00	5690 00
Banque d'Escompte. .	828 00	827 00
Hypothécaire .	697 00	698 00
» de Paris. . .	1321 00	1310 00
Foncier Algérien . .	735 00	740 00
Foncier de France . .	1690 00	1698 00
Mobilier	750 00	745 00
Générale	730 00	730 00
Union	1262 00	1265 00
Suez	1835 00	1850 00
Unifiée	385 00	386 00
Italien	92 35	92 40
Russe 1877. . . .	00 ./.	94 ./.
Landerbank	000 00	000 00
Banque ottomane . .	663 00	666 00
Chemins espagnols . .	790 00	795 00
Chemins autrichiens .	797 00	812 00
Lombards	281 00	282 00
Nord d'Espagne. . .	572 00	573 00
Saragosse. . . .	495 00	498 00
Panama	000 00	000 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Hâvre, représentés à Roubaix, par M. Builteau-Grymonprez :

Havre, 31 mai.
Ventes 400 b. Marché calme.

Liverpool, 31 mai.
Ventes 6,000 b. Marché calme.

New-York, 31 mai.
Fête.

New-Orléans low middling		77 ./.
Savannah.	»	» 78 1/2

BULLETIN DU JOUR

A peine rentré dans sa bonne ville de Paris, M. Gambetta s'est vu sur le point d'être obligé, au débotté de remonter à la tribune. Son intervention n'a pas été nécessaire hier, mais on la donne comme probable pour aujourd'hui. C'est la proposition de révision, déposée par M. Barodet, qui lui vaudra cette nouvelle dépense d'éloquence. On sait qu'elle est ainsi conçue :

« Article unique. — La Chambre des Députés, conformément à l'article 8 de la loi du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics, déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles et propose à cet effet la réunion des deux Chambres en Assemblée nationale, à Versailles, le 15 juin 1881. »

Lorsque M. Barodet avait rédigé cette proposition, M. Gambetta n'avait pas été amené à se prononcer contre elle. Il ne pouvait prévoir que le Sénat se montrerait hostile à la loi Bardoux, et qu'il serait politique de le ménager jusqu'au lendemain de la victoire définitive du scrutin de liste. Mais si l'opposition de M. Gambetta à la révision est facilement explicable, il n'en est pas de même de l'évolution opportuniste accomplie par M. Barodet, qui est venu subitement à la tribune demander l'ajournement de sa proposition ! « Est-ce le discours de Cahors qui motive le retrait, » s'est écrié M. Lorois, de la gauche, au milieu du bruit ? Il a fallu voter. Et, par 273 voix contre 205, l'ajournement a été repoussé.

M. Barodet a bien été forcé alors de défendre sa motion. Voilà qui lui vaudra une mauvaise note du grand électeur. MM. Lenglé et Robert Mitchell ont au contraire combattu la révision. La discussion continuera aujourd'hui, et, comme nous l'avons dit, il est probable que M. Gambetta donnera de sa personne. Entre temps, la Chambre avait adopté les articles et le projet de loi concernant la police sanitaire des animaux.

Au Sénat, l'intérêt n'a pas été moindre. Malgré les rassurantes promesses du président de la Chambre, relativement au maintien de la Constitution de 1875, telle qu'elle fonctionne actuellement, la commission chargée d'examiner la loi Bardoux a été composée de huit membres hostiles au scrutin de liste ; un seul, M. Millaud, est favorable à son rétablissement. Parmi les commissaires élus, on remarque MM. Waddington et Jules Simon.

En séance publique, M. Lambert-Sainte-Croix a développé son interpellation sur la suppression des sœurs dans les hospices de Paris et sur leur remplacement par des infirmières laïques. M. Constans, ministre de l'intérieur, a essayé de justifier la légalité de la mesure, mais il a décliné la responsabilité des actes de l'assistance publique. Cette échappatoire a provoqué une vive protestation de M. Buffet. Il a demandé au Sénat de ne pas s'associer aux mesures anti-libérales que le cabinet n'osait pas désapprouver, et de repousser la laïcisation des hôpitaux en acceptant l'ordre du jour que M. Lambert-Sainte-Croix allait déposer.

On a aussitôt réclamé l'ordre du pur et simple. Il a été repoussé par 139 voix contre 111, tandis que l'ordre du jour Lambert Sainte-Croix, impliquant le maintien des sœurs dans les hôpitaux, a été adopté, comme le voulait M. Buffet, par 141 voix coatre 111. Le Sénat commencerait-il a vouloir reprendre son indépendance, et faut-il voir dans son vote d'hier le prélude d'une résistance sérieuse aux modifications apportées à la loi électorale par la Chambre des Députés ?

Le voyage de M. Gambetta est fini. M. Gambetta, disent ses amis, est éreinté, fourbu, et l'on nous fait un tableau pitoyable de l'éraillement de sa voix. Franchement, s'il est fatigué de parler, nous ne le sommes pas moins de lire ses harangues plates, vides, écrites dans un charabias qui avant lui n'avait pas cours dans le haut monde politique. Son dernier discours aux agriculteurs n'est pas plus intéressant que les autres. M. Gambetta s'imagine, par une plate adulation à l'adresse des paysans, de « tous ceux qui suent », faire oublier aux « ruraux » l'indifférence, le mépris et l'hostilité dont a fait preuve envers eux le parti radical. C'est mal connaître la finesse de nos campagnards que croire les prendre à des pièges si grossiers. Ils sont gens pratiques ; ils voient bien qu'en somme on a systématiquement repoussé tous les secours et tous les dégrèvements dont l'agriculture avait besoin. Aujourd'hui, à la veille des élections, on affecte de ne penser qu'à eux ; c'est trop tard. Sans doute ils ne pourront qu'être touchés et surpris de savoir que les « intérêts des populations agricoles ont fait la préoccupation dominante des méditations de M. Gambetta », et d'apprendre de la bouche de M. Foucher de Careil que M. Gambetta est un agriculteur, puisqu'il a des roses dans son petit jardin de Ville-d'Avray ; mais le moindre dégrèvement eût beaucoup mieux fait leur affaire, et ils ne sont pas gens à se payer de phrases creuses.

Somme toute, nous doutons que ce fameux voyage ait beaucoup servi la fortune de M. Gambetta. L'impression dominante nous paraît être celle de l'agacement et de l'écœurement. « Il y a dans l'air, dit M. Rochefort ce matin, une révolte générale contre tant d'impudence d'une part et de flagornerie de l'autre. » Des journaux amis comme le *Rappel* font voir leur mécontentement. « Pour » dire toute notre pensée, écrit M Vacquerie, qui n'admet les platitudes que » quand elles s'adressent à M. Victor » Hugo, la visite de M. Gambetta à Cahors » lui fera plus de mal que de bien. » Il ajoute assez irrévérencieusement. « Si » grotesque qu'ait pu être la façon dont » quelques Caduriens ont témoigné leur » orgueil d'être les concitoyens de leur » éminent visiteur, elle n'atteint pas l'en» thousiasme des Havrais pour une actri» ce dont le talent incontestable, consiste » surtout pour eux à avoir rapporté » d'Amérique un million. » Il conclut en disant des amis de M. Gambetta : « Par » les puérilités de leur reportage, par les » mots qu'ils ramassent sous ses talons, » par leur étonnement de le voir se pro» mener dans les rues, par leur émer» veillement que pour parler il ouvre les » lèvres, ils font tout ce qu'ils peuvent » pour rendre son voyage ridicule et » pour exaspérer le bon sens du pays. » Nous serions étonné si M. Gambetta » n'était pas le premier à trouver qu'il » est grand temps que cela cesse. C'est » très amical, assurément, d'apporter des » pavés pour faire un piédestal à un » homme célèbre, mais il ne faut pas que » ce soient les pavés de l'ours. » Cela sans doute est très vrai. Mais, après tout, M. Gambetta a-t-il tort de penser que ce qui était autrefois ridicule, grossier, répugnant, peut devenir un moyen de succès dans cette société démocratique qui tend de plus en plus à devenir une vaste foire de charlatans ?

JUSTE NOEL.

L'élection du IXe arrondissement

Le 9e arrondissement de Paris compte un peu plus de 23,000 électeurs. 15,701 ont pris part au scrutin d'hier, qui a donné la victoire à M. Anatole de la Forge, avec 9,198 suffrages. Ses deux concurrents, MM. Ed. Hervé, candidat libéral, et Dubois, candidat intransigeant, en ont réuni, l'un 4,250 et l'autre 2,079. On s'attendait à un ballotage : M. de la Forge l'emporte du premier coup et répare ainsi dans le 9e arrondissement l'échec qui lui avait été infligé dans le 8e.

Nous ne sommes pas étonnés pour notre part de ce résultat, dit le *Moniteur Universel* ; nous le sommes moins encore de l'insuccès de notre ami et confrère M. Hervé. Des trois candidats qui sollicitaient le suffrages des électeurs du 9e arrondissement, il était de beaucoup le plus intelligent, le plus foncièrement libéral, le plus rompu à la politique et aux affaires politiques. Mieux que tout autre, il eût été en mesure de renouer la chaîne des traditions et des principes qui avaient préparé autrefois, dans le même arrondissement, la rentrée de M. Thiers sur la scène parlementaire. Mais que parlons-nous, à l'heure qu'il est, de principes et de traditions ? La majorité des électeurs du 9e arrondissement a vu dans la candidature de M. Hervé une menace pour les institutions républicaines : il lui a paru que le Capitole était en danger, et elle a voté avec entrain pour Anatole de la Forge, galant homme, du reste, et qui s'est toujours honoré par l'indépendance de ses manières et de sa tenue.

M. Hervé a réuni, disons-nous plus haut, 4,250 voix. C'est peu et c'est beaucoup tout à la fois. C'est peu, si l'on songe à la distance qui le sépare du vainqueur ; c'est beaucoup, si l'on songe aux conditions ingrates qui lui étaient faites. M. Hervé, et nous l'en avons loué, n'avait pas craint d'affirmer ses convictions monarchiques en plein Paris, sous la dictature naissante de M. Gambetta. Il y avait là du courage, plus que du courage : de la témérité. M. Hervé fournissait ainsi à ses adversaires un argument admirable pour dire que la question était posée entre la République et les ennemis de la République, pour faire cesser toutes les jalousies toutes les compétitions de l'opportunisme.

Les républicains, même les plus modérés, même ceux qui souffrent le plus de la République qui commence et qui appréhendent le plus celle qui nous menace, s'étaient voilé la face devant la proclamation de M. Hervé, et nos éminents confrères du *Parlement* l'avaient combattue avec la même âpreté qu'un revenant de la Commune. Donc, pas un seul républicain de la nuance centre gauche n'a voté pour M. Hervé.

Les organes du parti légitimiste ne s'étaient pas montrés en général plus fervents pour M. Hervé. Tel de nos confrères qui nous assure, ajoute le *Moniteur*, que les instructions de M. le comte de Chambord, en vue des élections générales, sont larges et tolérantes, ce que nous croyons sans peine, a tenu à honneur d'observer la réserve la plus absolue, la plus draconienne, allions-nous ajouter, à l'endroit de l'élection du 9e arrondissement. Enfin, la presse bonapartiste, sauf de rares exceptions, a plutôt été hostile à M. Hervé.

Ainsi, voilà un candidat qui, dans le parti conservateur, ne pouvait compter ni sur les républicains modérés et libéraux, ni sur les légitimistes purs, ni sur les bonapartistes ; et cependant, par le seul fait qu'il se dit l'adversaire de la République, ou plutôt le partisan d'une forme de gouvernement au moins fort distincte de celle qui nous régit, il réunit encore 4,250 voix. Sans doute, c'est un échec, mais l'échec est honorable, et tout le monde comprendra aisément qu'il eût suffi de bien peu de choses pour transformer cet échec en succès.

M. HERVÉ ET SES ÉLECTEURS

Nous lisons dans le *Soleil* :

Je remercie les 4,250 électeurs du IXe arrondissement qui m'ont fait l'honneur de se compter sur mon nom : J'étais sans illusions sur les chances de la lutte ; non-seulement j'avais contre moi mon étiquette monarchique que j'ai tenu à honneur de ne pas répudier ; mais je faisais cette campagne électorale sans l'appui d'un comité, d'un groupe ou d'un parti. Je me suis abstenu de toute démarche personnelle. Deux affiches et deux réunions électorales, tels ont été mes seuls moyens d'action.

Dans ces conditions, je suis bien loin de me plaindre du résultat obtenu. Je sais depuis longtemps combien il est difficile, en France, de lutter contre l'opinion dominante. Je tiens donc pour très précieuses les sympathies et les adhésions qui se sont groupées autour de mon programme. Ma personne n'était pas en cause. Je ne luttais que pour des idées. Elles sont vaincues ; mais leur défaite n'est pas humiliante, et, tôt ou tard, elles prendront leur revanche.

Edouard HERVÉ.

IL IRA A L'ÉGLISE

M. Jules Ferry, par le discours qu'il a prononcé samedi, nous a rappelé M. Jules Favre. Cette comparaison, qu'il peut prendre au pied de la lettre, n'est pas, nous l'espérons, de nature à l'offenser. Nous serions désolés qu'il y vît une raillerie que nous n'y plaçons pas. Comme M. Jules Favre, en effet, et pour la première fois de sa vie, peut-être, M. Jules Ferry a été éloquent, émouvant, applaudi et plaint par tout ce que la représentation nationale compte d'esprits droits et de cœurs sincères, lorsqu'avec une sincérité et une droiture que personne ne lui connaissait, il a fait la confession de ses erreurs passées !

Notre vie dût-elle durer cent ans, nous nous souviendrons toujours de cette solennelle séance de l'Assemblée nationale où M. Jules Favre, s'accusant d'avoir contribué par ses imprudences diplomatiques à aggraver les malheurs de la France, s'écria, courbé, gémissant, pleurant et transfiguré par un accès d'honnête remords : « Je me suis trompé ; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. » Alors et pour un instant, dans cette assemblée livrée aux discordes et vouée à la perdition comme les maisons divisées dont parle l'Ecriture, il n'y eut plus de partis : il n'y eut plus que des Français qui compatissaient avec une émotion communicative aux malheurs de leur patrie.

L'histoire nous avait appris déjà que tous les hommes d'Etat révolutionnaires passent par cette phase humiliante, mais régénératrice, de la confession de leurs erreurs. Mais nous n'espérions pas que M. Ferry la traverserait si tôt ; nous ne supposions même point qu'il eût le temps d'y parvenir.

Comme on lui rappelait ses opinions et ses programmes électoraux de 1869, sur la nécessité de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il a répondu en courbant le front, comme M. Jules Favre : « J'ai eu depuis quelque expérience des affaires et des choses. Mes opinions se sont modifiées. Les faits m'ont ouvert les yeux. » Et, partant de cet aveu qui rachète de sa part bien des actions coupables, mais qui constitue désormais une flétrissure indélébile fixée au front du gouvernement républicain, il a prononcé le seul discours émouvant, le seul discours politique qui soit jamais sorti de sa bouche. On pouvait lui appliquer, avec ou sans jeu de mots, ces beaux vers de Chénier :

Sur sa lèvre abondaient les paroles « divines, »
Comme en hiver la neige au sommet des [collines.

M. Ferry, en effet, a parlé *divinement*. Il croyait, avant de prendre le pouvoir, que l'Eglise catholique ne comptait pas comme force morale ; que les gouvernements, même d'essence schismatique ou hérétique, qui comptent avec elle et négocient presque constamment avec son chef, sacrifiaient à des préjugés, cédaient à des illusions. Comme tous les jacobins, il ne croyait qu'à la force brutale, et il supposait ingénuement que celui qui dispose en France des commissaires de police et des baïonnettes, peut ignorer qu'il y a, en France, des églises et des curés. Six mois d'exercice du pouvoir lui ont démontré qu'il se trompait. Il se repent ; il se frappe la poitrine. Ne soyons pas plus exigeants que l'Eglise. La pénitence et la retraite, d'ailleurs, suivront de près cette confession, car il est vraisemblable que, précisément parce qu'il a commis la faute de parler raisonnablement, M. Ferry ne restera pas longtemps ministre.

Mais quel argument que cette conversion imprévue d'un premier ministre républicain, de tous certainement le plus *inculte* au point de vue politique, de tous assurément le plus réfractaire à cet ordre de considérations de gouvernement qui prennent leur source dans les sentiments élevés, délicats, raffinés de l'âme humaine, de M. Ferry en un mot, qu'un préfet républicain de nos amis blâmait jadis devant nous pour avoir refusé de se soumettre au simulacre d'un mariage religieux ; quel argument que cette conversion imprévue contre l'essence même des gouvernements d'origine révolutionnaire et contre la majorité de la Chambre !

Ils sont quatre cents dans cette Chambre de Parlement, selon la prophétie célèbre de M. Gambetta, quatre cents, grâce aux invalidations, grâce aux dénis de justice, quatre cents qui, sur toutes les questions de gouvernement, d'administration, d'économie publique, de politique internationale, ont des notions tout aussi exactes que celles qu'avait M. Ferry, lors de son avènement au pouvoir, sur les questions religieuses. Sur ces quatre cents, une centaine peut-être ont pris, prendront ou aspirent à prendre le pouvoir. Quand ils l'auront pris, ils reconnaîtront l'injustice, l'absurdité de leurs préventions, la fausseté de leurs théories, le néant de leurs systèmes. Comme M. Jules Favre et comme M. Jules Ferry, ils se frapperont la poitrine et ils se confesseront. Mais, après cet effort de leur naïveté ou de leur franchise et surtout à cause de cet effort, ils seront traînés aux gémonies de l'oubli, ils cèderont leur place à d'autres et leurs successeurs feront comme eux.

Et c'est là le gouvernement républicain, c'est là l'organisme merveilleux de direction politique et sociale que l'on nous donne comme un progrès. La France, payant au prix de son repos moral et de sa sécurité sociale les frais d'apprentissage de ses ministres de quatre jours : telle est la loi constante, fatale, pratique, de tous les régimes révolutionnaires. Aucun de ces régimes n'y a échappé jusqu'ici. Aucun d'eux n'y échappera, pas même — nous sommes tentés de dire surtout — le régime idéal que nous promet M. Gambetta dans tous ses discours.

Comme M. Jules Favre et comme M. Jules Ferry, M. Gambetta se frappera certainement un jour la poitrine devant une Assemblée publique. Comme M. Jules Favre et M. Jules Ferry, il demandera pardon à Dieu. Il met aujourd'hui nous ne savons quelle gloriole de bousingot impénitent à ne pas aller à l'Eglise. Il ira à l'Eglise, — nous le lui prédisons, — comme M. de Bismarck, qui ne voulait pas aller à Canossa, en est à moitié chemin. Ce recommencement des mêmes erreurs, cette meule que l'on tourne et qui retombe toujours pour opprimer, pour pressurer un peu plus violemment la patrie, c'est l'essence de la République. Ah ! si nous n'étions monarchistes, nous le deviendrions en présence d'un spectacle aussi pitoyable, aussi écœurant ! (*Patrie.*)

Les propos du prince de Bismarck

On lit dans la *Post* du 26 mai :

Voici quelques détails sur les propos émis par le prince de Bismarck au cours de la récente soirée parlementaire. En ce qui concerne la loi d'assurances des ouvriers contre les accidents, le chancelier a déclaré qu'il ne signera jamais une loi contenant une nouvelle charge pour les pauvres. Ainsi, il n'acceptera jamais une disposition portant que l'ouvrier pauvre devra contribuer de sa poche au payement de la prime d'assurance. Le chancelier s'est longuement étendu sur les idées qu'il avait émises et discutées dans son discours prononcé au Reichstag.

Il ne compte pas sur une entente avec le Parlement actuel au sujet de cette question nouvelle et difficile ; mais il attache une grande importance à la discussion des faits, qui doit lui apprendre s'il est engagé dans la vraie bonne voie pour donner à la question sociale une solution pratique et chrétienne. Suivant lui, on triomphera des promesses menteuses et des idées chimériques, au moyen desquelles les chefs de la démocratie socialiste amadouent les classes ouvrières, en fournissant la preuve que l'Etat — en Prusse on dirait le roi — s'intéresse aux faibles et aux nécessiteux et leur accorde sa protection.

L'ouvrier, devenu invalide, doit jouir d'une rente personnelle, afin qu'il ne vive pas misérablement et qu'il ne soit pas abandonné par sa famille. L'idée de créer des associations entre les classes ouvrières similaires et de faire participer les ouvriers ruraux aux bienfaits de l'assurance a excité de vifs applaudissements parmi les auditeurs.

En ce qui concerne les établissements d'assurances qui devront être créés, non par l'empire, mais par les Etats confédérés, le chancelier a dit que les petits établissements de cette nature ne seront pas viables et que la fusion avec un grand établissement se fera forcément d'elle-même, alors se réalisera son vœu tendant à la création d'un établissement d'assurances de l'empire. Il a franchement déclaré qu'il fera valoir cette idée pendant la période électorale.

Le chancelier, dans un autre ordre d'idées, a déclaré ensuite qu'à mesure que ses forces diminuent, sa haine et son antipathie contre le libéralisme augmentent. Il se vengera de la Bavière et du Wurtemberg, qui ont fait siéger leurs Chambres législatives en même temps que le Parlement, en convoquant, l'hiver prochain, le Landtag prussien et le Reichstag pour la même époque.

UN DE NOS MINISTRES

Le *Voltaire* publie les vers suivants inspirés par la fameuse lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire :

Ainsi le fait est vrai, ce videur d'écritoire
A perdu le cœur et l'esprit !
Son étonnant billet est vraiment de l'histoire,
Un Français l'a vraiment écrit !
Il a, nous éclairant sur notre humble campagne
Et sans qu'on vînt l'interroger,
Dit que notre pays doit tout à l'Allemagne,
Et que le maître est l'étranger.
Et cet étranger-là qu'acclame sa démence,
Ce loup-cervier aux yeux ardents
Tient dans sa gueule encore un lambeau de la [France
Qu'il broie encore entre ses dents.
Et c'est à l'heure même où la Prusse assemblée,
Dispersant notre souvenir,
Arrache à des Français leur langue mutilée,
Que ce Français vient la bénir !
C'est alors qu'accueillant un propos qu'on [chuchote
Et qu'il sait bien être trompeur,
Il dénonce au pays son plus grand patriote,
Semant la honte avec la peur.
Rendons à l'ouvrier de ces œuvres mauvaises
Son vrai titre, qu'il n'a pas pris :
Le ministre étranger des affaires françaises,
Résident de Prusse à Paris.

24 mai 1881.

P. DEROULÈDE.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 30 *mai* 1881

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

UNE INTERPELLATION

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lambert de Sainte-Croix sur le remplacement des sœurs par des surveillantes laïques dans les hôpitaux et hospices de Paris.

M. LAMBERT SAINTE-CROIX croit, en faisant son interpellation, répondre au sentiment public qui se préoccupe de la laïcisation des hôpitaux et des hospices et qui regrette qu'on n'ait pas respecté un ordre de choses établi depuis tant d'années.

L'orateur pense que la politique ne devrait pas intervenir dans de telles affaires et dit qu'il ne mettra pas en cause le conseil municipal de Paris. C'est au ministre que l'orateur adresse son interpellation, il lui demande s'il entend s'associer à l'œuvre de laïcisation entreprise par certains de ses agents.

L'orateur fait l'historique des tentatives successives qui ont eu lieu pour cette laïcisation. Il rappelle ce qui eut lieu pour l'hôpital Tenon, dans lequel il y eut un essai de laïcisation. Pour remplacer à la Pitié les sœurs de Sainte-Marthe qui déclaraient ne plus pouvoir faire le service, on mit des laïques. S'armant du précédent, on poursuit en grand la laïcisation des hôpitaux, et le préfet de la Seine prit un arrêté pour mettre des laïques dans les hospices de Larochefoucauld et des Ménages. Les sœurs furent invitées à partir, et pourtant l'administration n'avait que des éloges à leur donner.

L'orateur cite la lettre de la démission de l'honorable M Davilliers, président du conseil de surveillance des Hospices, dont le nom est lié à toutes les œuvres de charité et de prévoyance de la ville de Paris. Trois autres membres suivirent M. Davilliers.

Les membres qui restaient éprouvaient aussi une vive émotion de la mesure prise On reconstitua le conseil, et cette fois il émit à l'unanimité, sauf une absence et une abstention, un avis favorable à l'introduction des laïques dans les hôpitaux.

L'orateur cherche, sans les trouver, les motifs de ce revirement inattendu.

M. HÉROLD : Le conseil municipal est revenu sur la délibération à laquelle l'orateur fait allusion, et l'a changée à la presqu'unanimité.

M. LAMBERT SAINTE-CROIX : Je demande également au ministre s'il est vrai que l'on a mis à la tête de ces écoles d'infirmières un membre du conseil municipal avec jouissance d'une indemnité ?

Tels sont les faits qui ont commencé cette campagne : dans quel but la poursuit-on ? c'est ce que je vais examiner.

J'ai eu beau lire tout ce qui a été écrit ou dit sur la question, je n'ai trouvé rien qui puisse justifier cette campagne de laïcisation

Je ne veux dire ici rien qui puisse décourager les infirmières laïques, mais enfin peuvent-elles avoir le même dévouement, la même abnégation que les sœurs ? Mariées, elles penseront à leur mari, filles, à leur avenir, veuves à un retour de bonheur ; pourront, elles se plier à cette obéissance passive qu'acceptent les sœurs. En outre, vous ne pouvez interdire aux laïques l'ambition de chercher une position plus avantageuse : pour les sœurs, la salle d'hôpital est leur maison, leur patrie, leur avenir.

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur. — L'Assistance publique a agi dans la limite de ses fonctions ; les mesures qu'elle a prises sont des mesures légales. Il essaie d'établir ces allégations en s'appuyant sur la loi du 10 janvier 1849, mais il se noie dans des détails, sans établir un argument en faveur de l'odieuse mesure prise contre les sœurs. Il rend hommage à M. Quentin. (Protestations prolongées sur un grand nombre de bancs.)

L'Assistance publique a supprimé les sœurs dans un hôpital, celui de la Pitié, et dans deux hospices, ceux des Ménages et de La Rochefoucauld. Il cite une lettre de la supérieure des sœurs de Sainte-Marthe, dernier ordre janséniste, qui demande à être déchargée de l'hôpital de la Pitié, parce que son ordre ne peut plus se recruter. C'est dans cette condition que la laïcisation a été faite.

Le ministre a pensé, dit-il, que devant les tendances si diverses qui se manifestaient sur cette question, il fallait que le gouvernement s'abstînt. Pourquoi ? Parce que s'il s'était prononcé pour un système ou pour un autre, suivant les convenances locales, il y aurait eu des situations de fait qui auraient créé de grands embarras à l'Etat.

Jusqu'à présent, le dévouement des laïques dans les hôpitaux a été mis à la hauteur de celui des sœurs. Le directeur de l'Assistance publique a agi sagement ; il ne voulait et il ne pouvait pas être sous la dépendance des congrégations.

On avait beau bien traiter les religieuses, on ne pouvait pas les gagner ; enfin, dit M. le ministre, les sœurs que nous chérissons le plus sont les sœurs qui s'en vont. (Applaudissements ironiques à droite).

Il approuve la conduite du directeur de l'Assistance publique ; elle a été aussi sage que modérée. (Très-bien ! à gauche.)

M. LAMBERT SAINTE-CROIX s'étonne, sous la forme la plus énergique, que M. le ministre de l'intérieur déclare qu'il ne pouvait intervenir. Mais les actes de ce fonctionnaire s'accomplissent sous la responsabilité du ministre. C'est son état d'être responsable ! (Très-bien ! très-bien !)

Je me résumerai, dit l'orateur, en lisant ce passage d'une lettre du directeur de l'Assistance publique : « Je poursuivrai avec persistance la laïcisation des employés des hôpitaux. » M. le ministre prend-il, oui ou non, la responsabilité de ces paroles ? (Vive approbation.)

Voix nombreuses et persistantes. — Parlez ! parlez !

M. LE MINISTRE. — Je n'ai jamais décliné la responsabilité du ministre ; mais il y a des cas